Les valeurs sémantiques du suffixe français -*âtre* -, marqueur d'opérations sur le plan notionnel

Tatiana Bottineau

SeDyL/ INALCO/CNRS
Paris

Le suffixe français –*âtre*, aujourd'hui improductif, remonte au suffixe latin -*asterum*[1] qui, à partir des bases nominales, a servi à dériver aussi bien des substantifs que des adjectifs. Le Dictionnaire inversé (www.litera.org/dico/index) cite vingt-quatre formes dont voici la liste :

adjectifs de couleurs : beigeâtre ; blanchâtre ; bleuâtre ; brunâtre ; grisâtre ; jaunâtre ; noirâtre ; olivâtre ; rosâtre ; rougeâtre ; roussâtre ; verdâtre ; violâtre ;

autres adjectifs et noms dépréciatifs : acariâtre (adj.) ; bellâtre (n.m.) ; douceâtre (adj.), douçâtre ; marâtre (n.f.) ; parâtre (n. m.) ; saumâtre (adj.) ;

autres mots en –âtre : coquâtre (n. m.) ; folâtre (adj.) ; mulâtre (adj. + n.) ; opiniâtre (adj.).

Ces dérivations sont souvent présentées comme marquées d'une dimension péjorative. Celle-ci est, en effet, systématiquement signalée dans les articles des dictionnaires consacrés à ces mots et les exemples donnés semblent confirmer cette présentation : *des lèvres bleuâtres, un liquide verdâtre, des joues rougeâtres,* etc.

[1]« Le suffixe –*âtre*- d'origine proprement latine ne doit pas être confondu avec le suffixe homonyme dans *idolâtre.* Ce dernier est un emprunt du latin chrétien *idolatra, -latres,* emprunt à son tour du grec *eidolatrês*, composé de *eidôlon* « image » et d'un dérivé de *latreuein* « adorer, servir ». » [Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, 1998].

Cependant, insérés dans un contexte à valeur neutre, voire positive, les mêmes adjectifs ne sont pas nécessairement porteurs d'appréciation critique :

1. La fumée bleuâtre de la cigarette montait vers le plafond.
2. Par ce temps chaud, l'eau verdâtre de la rivière était transparente et fraîche.
3. La pièce, agréable et chaleureuse, était éclairée par les reflets rougeâtres du feu dans la cheminée.

D'ailleurs, dans le cas précis du substantif « marâtre », on peut trouver la définsition suivante de ce mot dans le Petit Robert historique (1998) : « En Afrique francophone, le mot est appliqué de manière neutre à l'épouse du père autre que la mère, pour les enfants d'un homme polygame. »

En russe, le mot correspondant *mačexa* ne prend une valeur péjorative qu'en fonction de l'environnement contextuel et a comme première signification « épouse du père de l'enfant dont la mère est décédée ». Comme en français, il y a en russe des noms pour désigner ces liens de parenté : le substantif *otčim* est le nom de l'époux de la mère d'un enfant qu'elle a eu du premier lit (« parâtre ») ; *pasynok* (« filiâtre ») et *padčerica* (« belle-fille ») sont des enfants du premier mariage par rapport au nouveau conjoint de l'un des deux parents. Ces substantifs sont tous dérivés par suffixation et désignent un état de choses sans qu'il soit nécessairement jugé d'un point de vue critique.

En effet, dans la définition du suffixe proposée par la grammaire *Le bon usage* de Grevisse (Grevisse, Goosse, 2008, 171), sa valeur dépréciative ne figure qu'en dernière position : « le suffixe français *–âtre* a donné surtout des adjectifs exprimant la diminution et l'approximation, souvent avec une nuance péjorative : *verdâtre, douceâtre* et aussi acariâtre. »

Cette définition laisse à supposer que la valeur dépréciative de *-âtre* s'est développée à partir de la valeur d'approximation et celle de diminution signalées par la grammaire et déjà présentes dans le sémantisme du suffixe. Celles-ci ont facilité l'évolution progressive de la dimension dépréciative du suffixe et ont déteint sur la valeur posée par le radical, mais la valeur péjorative du suffixe ne se révèle que dans un environnement contextuel spécifique.

La preuve en est que les suffixes diminutifs peuvent avoir aussi bien une valeur hypocoristique que péjorative. Le fonctionnement de –âtre, malgré le nombre limité des formes marquées par sa présence et leur figement constaté dès le latin, présente des particularités qui, à notre connaissance, n'ont pas été décrites et qui pourraient être rapprochées du fonctionnement des suffixes dans d'autres langues. Nous pensons en particulier au suffixe russe –ovat-[2] dont la description ne peut pas être faite ici et qui mériterait une attention particulière.

Dans le présent article, nous étudierons les critères qui déterminent l'apparition de la valeur péjorative attribuée au suffixe *-âtre* et nous chercherons à démontrer qu'elle n'est pas intrinsèque à ce morphème, mais que sa présence dépend du mode de fonctionnement du suffixe en tant que marqueur d'opérations implicites sur le plan notionnel.

I La présentation du suffixe par Michel Bréal et par Gustave Guillaume

La valeur péjorative du suffixe *–âtre* et son évolution historique ont été commentées par Michel Bréal dans son *Essai de sémantique* (Bréal, 1897, 42-47).

Pour Michel Bréal (Bréal, 42), les suffixes sont des éléments sémantiques qui d'abord sont arrêtés dans le radical dont ils faisaient partie, ensuite ils s'en sont détachés avec un « effet d'irradiation » en s'ajoutant à d'autres radicaux. Les mots en *–âtre*, considérés d'emblée comme marqués par une dimension péjorative, sont donnés pour illustrer cette évolution : *marâtre, bellâtre, douceâtre.*

L'origine première du suffixe se trouve en grec, où il y avait des verbes en *-αξω* sans aucune signification fâcheuse. A partir de ces verbes, écrit M. Bréal, ont été formés des substantifs en *-αστηρ*, comme « juge, « ouvrier ». Dans leur nombre, se glissent déjà quelques mots d'apparence suspecte : celui qui fait le père, celle qui fait la mère, celui qui fait l'olivier. Cette sorte de mots plut aux Romains. « En général, on peut remarquer que tout ce qui s'adresse à la malignité passe facilement d'un peuple à l'autre. La langue latine a donc eu les mots *patraster, filiaster* », poursuit M. Bréal et il cite Cicéron qui,

[2] Comme – âtre en français, le suffixe –ovat- russe sert notamment à dériver des adjectifs à partir des adjectifs de couleurs, mais sa présence en langue russe est beaucoup plus importante, bien qu'elle subisse certaines contraintes qui représentent un objet d'analyse à part entière.

dans sa correspondance, utilise le mot *Fulviaster* « celui qui imite Fulvius, un second Fulvius ».

Le sens péjoratif, qui existait à peine en grec classique, prend du poids en latin et, par son intermédiaire, passe au français. Du latin, la formation en *-aster* passe aux langues dérivées, où elle eut un plein succès. Le français s'en est emparé et en fait l'usage avec plus de liberté que cela n'a jamais été le cas en grec ou en latin. « Nous disons *roussâtre, verdâtre, saumâtre, opiniâtre, médicâtre.* Le sens péjoratif qui existait à peine en grec, qui se montre déjà en latin, est donc décidément entré dans le suffixe. » (Bréal, 47)

Gustave Guillaume, dans ses *Leçons de linguistique* (1943-1944, v. 10, série A, pp. 43-45), fait sienne l'analyse de M. Bréal.

G. Guillaume considère que l'évolution historique de *–âtre* sert d'illustration à l'évolution générale des mots divisée en deux périodes: « la période de la particularisatio[3] tensive croissante et celle de particularisation détensive décroissante. »

Dans la première période, celle de la particularisation croissante, le radical du mot est mis sous la forme la plus simple, la plus représentative de l'idée particulière exprimée par le mot. Dans la seconde phase, celle de la particularisation décroissante, se mettent en place les déterminants obligés de la partie du discours en question; pour les noms, par exemple, ce sont le genre, le nombre et le cas.

La mobilité des idées entre ses deux phases, ou leur transportabilité, selon le terme de G. Guillaume, induit la nécessité de l'étude de la systématisation cinétique du mot. L'explication systématique mène à l'histoire non pas du mot, mais à l'histoire, sous jacente et plus profonde, du système du mot qui se trouve en rapport avec les mouvements de la pensée humaine.

La répartition de la sémantèse[4] entre les deux périodes du mot n'est pas égale ; d'une manière générale, les langues ont demandé plus à la deuxième période et moins à la première, d'où la prolifération des suffixes qui représentent dans tous les cas un transport partiel de la sémantèse « logée d'abord tout entière dans la période première, à la période seconde. » [Guillaume, 43] La partie transportée est celle qui crée l'effet d'irradiation. « La division du mot français en deux phases, dont l'une commence à une

[3] Particulariser pour G. Guillaume signifie s'éloigner de l'universel en direction du singulier.

[4] La perception de la sémantèse par G. Guillaume est pressentie comme une opération servant à discerner dans la masse amorphe du pensable une notion.

vision d'univers indéterminée et se développe, tensivement, jusqu'à la formation d'une idée particulière, et dont l'autre commence au particulier obtenu et se développe, détentivement, jusqu'à la formation finale d'une vision d'univers déterminée, constitue un mécanisme formateur d'une grande élégance qui a mis du temps à s'instituer », écrit G. Guillaume.

L'idée de l'effet d'irradiation dont serait porteur le suffixe *–âtre*, fondée à la fois sur une approche systémologique et sémantique propose une analyse tout à fait intéressante de l'emploi de *–âtre* avec les mots à valeur dépréciative. Mais elle laisse sans réponse la question de savoir pourquoi dans certains contextes certains mots en *–âtre* ont une valeur péjorative, alors que dans d'autres contextes, ils ne l'ont absolument pas.

Nous pensons que l'existence ou l'absence de la valeur péjorative pour les mots en *–âtre* dépend de la relation qui lie le suffixe au radical : le radical pose une valeur p, qui sert de référence, et le suffixe actualise une deuxième valeur articulée sur cette valeur-repère.[5] La valeur actualisée est soit contraire à p (non-p), soit autre que p (p'). Le suffixe se présente ainsi comme marqueur des opérations cachées sur le plan notionnel et construit une altérité notionnelle qui oppose les deux valeurs introduites simultanément. En fonction de la nature de la valeur actualisée, l'ensemble représente une structure complexe avec des variations sémantiques et syntaxiques qui correspondent au type de relation qui unit les deux composants de la structure.

Nous envisagerons deux cas de figure – la construction par le suffixe de l'altérité notionnelle, qui oppose deux valeurs contraires p et non-p ou deux valeurs différentes p et p' ; la construction de l'altérité appréciative, qui oppose deux valeurs similaires se distinguant uniquement par le degré de leur réalisation.

II La construction de l'altérité notionnelle

La construction de l'altérité notionnelle par le suffixe concerne aussi bien les substantifs que les adjectifs, mais si les adjectifs constituent un ensemble statistiquement plus consistant, les substantifs en *-âtre* sont relativement peu nombreux.

[5] Terme emprunté à Sophie Vassilaki (Vassilaki, Cahiers linguistiques de l'INALCO, 2001-2002/4, 193).

Leur liste regroupe les mots suivants : *albâtre, bellâtre, cocâtre (coquâtre), écolâtre, filiâtre, gentillâtre, marâtre, médicâtre, mulâtre, parâtre*. Ils sont tous dérivés d'autres substantifs. Certains de ces noms sont toujours utilisés, d'autres sont tombés en désuétude, comme c'est, par exemple, le cas de *filiâtre* (de *fili-aster*) ou *parâtre* (de *patr-aster*) disparus d'usage à côté de *marâtre* (de *matr-asta*) toujours employé au sens propre comme au sens figuré.

Comme on peut le constater, tous les mots de cette liste ne sont pas nécessairement marqués par une dimension péjorative (*albâtre, cocâtre, mulâtre*), de sorte que lorsque celle-ci est présente (*marâtre, bellâtre*), il est quelque peu embarrassant de dire en quoi elle relève de la seule présence du suffixe -*âtre*.

Nous pensons que ces substantifs sont caractérisés par la construction de l'altérité notionnelle qui oppose la valeur-repère p à la valeur contraire non-p ou la valeur-autre p'.

Deux cas de figure sont possibles : l'opposition a un caractère total (p/non-p ou p/p'); l'opposition a un caractère partiel (p *et* non-p ou p *et* p').

II. 1 L'altérité notionnelle est totale p/non-p ou p/p'

La construction de l'altérité totale p/non-p par le suffixe –*âtre* concerne les substantifs, comme *marâtre, parâtre, filiâtre*. Ces mots signifient que la personne nommée a le statut ou exerce la fonction indiqués par la racine (p), mais qu'elle n'est pas pour autant celui ou celle dont elle a le statut ou la fonction (non-p). Un autre substantif, disparu aujourd'hui d'usage, *écolâtre* (attesté en 1171), de *scolaster* désignait jusqu'à la Renaissance une double fonction pour un ecclésiastique inspecteur des écoles, celle de « clerc attaché à l'école d'une église cathédrale » et c'est seulement au 19ème siècle que ce nom a pris le sens d'« enseignant » avec une valeur péjorative.

Il y a donc dans le sémantisme de ces substantifs l'expression d'une idée de rupture entre la fonction nommée par le radical et la réalité. Ainsi, les énoncés :

4. La nature est une marâtre.
5. Il a longtemps vécu avec sa marâtre.

pourraient être glosés comme suit :

4a. La nature est mère de la vie, mais ce n'est pas une mère.

5a. Il a longtemps vécu avec sa mère, mais ce n'était pas sa vraie mère.

Ces gloses ont le mérite de montrer clairement l'existence d'une altérité explicitée par la conjonction d'opposition *mais* et l'impossibilité de son remplacement par la conjonction de consécution *et* :

4b. *La nature est mère de la vie et ce n'est pas une mère.

5b. *Il a longtemps vécu avec sa mère et ce n'était pas sa mère.

Du point de vue diachronique, ces substantifs sont des exemples de l'évolution de la signification d'un mot à partir d'un concept général ou d'une vision d'univers indéterminée et abstraite (*pater, mater, filius*) qui, dans une situation concrète, se manifestent d'une façon déterminée, mais tronquée.

En effet, le concept p – la fonction ou le statut nommés - est introduit en premier par le radical du mot et il sert de valeur de référence à une occurrence concrète et particulière de l'idée abstraite. Mais l'état des choses réel ne correspond pas à l'idée exprimée et le rôle du suffixe consiste à poser la valeur non-p, contraire au sens premier du mot et à p.

Du point de vue notionnel, la position simultanée de p et de non-p renvoie à la construction d'un domaine notionnel avec deux pôles opposés appartenant aux deux zones différentes du domaine, la valeur p étant localisée dans l'intérieur du domaine, la valeur non-p étant localisée dans l'extérieur du domaine.[6] Le contraste construit est donc qualitatif et repose sur la discontinuité dans la représentation du monde.

Le décalage entre la valeur-repère et la réalité, entre p et non-p, crée un déséquilibre – valider non-p concret revient à nier le statut abstrait p. L'altérité notionnelle construite par le suffixe est totale : le statut p devient une coque vide qui ne correspond pas à l'état des choses existant.

Cette rupture sur le plan notionnel entre la valeur-repère p et la valeur validée non-p correspond à une double opération d'affirmation p et à son déni quasi instantané. Sur le plan énonciatif cette logique induit l'expression implicite d'une relation de

[6] Cette approche s'inscrit dans le cadre de la théorie énonciative de A. Culioli (Culioli, Ophrys, 1999, vv. 1-3) et utilise en partie son dispositif théorique et sa terminologie.

concession – bien que p, *mais en réalité* non-p (bien que officiellement père, mais pas un vrai père; bien que officiellement mère, mais pas une vraie mère, etc.).

C'est précisément à partir d'une telle présentation d'un concept général dans sa manifestation particulière tronquée que se manifeste la dimension péjorative du suffixe, mais celle-ci n'est que la conséquence de l'opération de la construction de l'altérité notionnelle totale qui correspond à la rupture entre l'apparence (p) et le contenu (non-p), le statut et la réalité.

L'altérité notionnelle totale construite par le suffixe *–âtre* peut également opposer la valeur-repère p à une valeur-autre p'.[7] C'est notamment le cas des substantifs *gentillâtre* et *bellâtre.*

A l'origine, le substantif *gentillâtre* (attesté en 1310) désignait « un élégant ridicule », plus tard, il qualifiait « un noble de province désargenté ». Ainsi, le substantif posait d'emblée deux valeurs différentes – la valeur-repère p (noble) et une valeur-autre p' (ridicule ou désargenté).

L'adjonction de *–âtre* au radical dans ce mot n'est pas anodine, puisqu'il s'agit vraisemblablement de la substitution par le suffixe de la deuxième partie du mot « gentilhomme », comme si les valeurs implicites actualisées par le suffixe servaient à effacer la connotation positive propre à ce mot à l'origine, voire à refuser à la personne désignée le droit à l'existence en tant que représentant de sa classe sociale.

Les deux valeurs contraires sont posées simultanément – à la fois noble (p) et ridicule (p'), à la fois noble (p) et pauvre (p'), mais chacune d'elles est localisée dans une zone différente – la valeur-repère p est localisée dans la zone de l'intérieur du domaine notionnel, alors que la valeur-autre p' est localisée dans la zone de l'extérieur. Dans la représentation topographique de l'occurrence « gentillâtre », il y a donc une discontinuité notionnelle qui traduit un déséquilibre : la valeur-autre p', actualisée par le suffixe *–âtre*, destabilise la valeur-repère p et la rend caduque.

Cette discontinuité des symboles abstraits ouvre le chemin de tous les possibles et correspond dans la réalité à l'incompatibilité des deux propriétés p et p' non pas du point de vue de la réalité objective, mais du point de vue subjectif de l'énonciateur. Il ne s'agit pas pour lui de nier la réalité de p, comme c'est le cas de l'altérité totale p/non-p,

[7] Le terme « valeur-autre » est emprunté à S. Vassilaki (Vassilaki, Cahiers linguistiques de l'INALCO, 2001-2002/4, p.193)

mais de juger comme inacceptable ou absurde la coexistence de p et de p'. Les nuances de condescendance ou de mépris propres à ce substantif sont dues à la construction de cette altérité notionnelle totale p/p' qui renvoie à une instance énonciative et à son point de vue subjectif sur l'occurrence *gentillâtre*.

La même analyse peut être proposée pour le substantif *bellâtre* (16ème s.). L'altérité p/p' y oppose une belle apparence à d'autres caractéristiques - « beau, mais niais et fat ». La valeur-repère p n'est pas niée, mais elle est « doublée » par l'introduction de la valeur-autre p'. Elles appartiennent toutes les deux aux deux zones différentes du domaine notionnel et la discontinuité entre elles est marquée par un déséquilibre : p et p' entretiennent une relation d'opposition dans laquelle p' déstabilise p, présenté comme sans effet, voire ridicule ou malencontreux parce que coexistant avec p'. La coexistence de p et de p' est donnée comme incongrue, d'où la présence d'un jugement péjoratif renvoyant à l'énonciateur moqueur ou méprisant.

Si dans le substantif *gentillâtre* le suffixe se substituait à un composant du mot, dans *bellâtre*, il est simplement ajouté au radical. Mais dans les deux cas, sa présence modifie la connotation positive introduite par la valeur-repère, posée en premier par le radical, et change l'orientation notionnelle de ces mots vers l'extérieur du domaine et la valeur-autre p', ce qui explique la dimension péjorative de ces deux mots. Ainsi, la glose commune aux deux substantifs pourrait être - certes p, mais p' surtout.

II. 2 La construction de l'altérité notionnelle partielle *p et non-p* ou *p et p'*

L'altérité notionnelle construite par le suffixe *–âtre* est partielle lorsque les valeurs exprimées coexistent sans s'exclure mutuellement.

L'opposition *p et non-p* peut être illustrée sur l'exemple des substantifs comme *pilastre* « colonne quadrangulaire » ou *cocâtre (coquâtre)* « coq à demi châtré ».

Dérivé de *pila* (latin) « pilier, pieu », le mot n'est pas entré en français directement du latin, mais par l'intermédiaire du substantif italien *pilastro*. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, le suffixe y exprime l'idée qu'une « *chose possède les caractéristiques d'une autre, mais de manière incomplète* » [Dictionnaire historique de la langue française, v. 2, 2737]. Voici une autre définition donnée à ce mot dans l'encyclopédie scientifique en ligne (www.techno-science.net) : *Un pilastre est un support carré terminé par une base et par un chapiteau. À la*

différence d'un pilier, un pilastre n'est pas un élément porteur : c'est un ornement placé sur un mur porteur.

Les deux définitions du substantif *pilastre* font état d'une double fonction de l'objet : il est à la fois élément porteur (p) et élément décoratif (p'), mais sa fonction décorative est plus importante que celle d'élément porteur. En effet, si pour *un pilier*, il y a coïncidence parfaite entre la forme et la fonction (p), *un pilastre* n'a de pilier que la forme, mais il n'en a ou n'a que partiellement la fonction, puisque il s'agit d'un pilier qui ne sert pas véritablement de support ; l'occurrence $p_{âtre}$ comporte ainsi des traces de non-p, les deux valeurs contraires sont donc introduites simultanément. Le décalage entre la forme et la fonction ne constitue pas pour autant une rupture totale étant donné que l'objet exerce en partie la fonction p, le caractère partiel de p étant justifié par l'existence d'une autre fonction, celle de servir de décoration (p', autre que p). L'élément p est ainsi doublement déstabilisé par l'existence de non-p et celle de la visée p_1.

De même, *cocâtre* n'est pas un coq châtré, mais un coq à qui a été retiré un seul testicule : l'animal a bien l'apparence d'un coq (p), il en a gardé la fonction, mais seulement en partie (p et non-p), parce qu'il est destiné à être engraissé (p_1).

L'emploi de la conjonction de consécution *et* semble être adapté pour gloser sur la signification de ces deux mots:

6. Un pilastre est à la fois un support partiel <u>et</u> un ornement.
7. Un coquâtre est à la fois un coq à demi châtré <u>et</u> une volaille à engraisser.

Ainsi, le suffixe *–âtre* actualise la valeur contraire non-p et induit l'existence de la visée p_1 , si bien qu'il se produit un changement de statut de l'objet ou de l'animal – *petit pilier ou un faux pilier, parce que aussi ornement* ; *coq à moitié, parce qu'élevé pour être mangé.* L'altérité notionnelle partielle est en accord avec la logique énonciative qui rend implicitement une relation à la fois de consécution et de cause à conséquence entre les valeurs posées par les deux morphèmes : p <u>et</u> non-p à la fois, <u>parce que</u> p_1.

Du point de vue de la représentation topologique de la structuration des occurrences *pilastre* et *cocâtre*, elles sont caractérisées comme n'étant ni vraiment p, ni

vraiment non-p, mais comme p et non-p à la fois. Elles sont donc situées dans la zone intermédiaire du domaine notionnel, à la frontière entre l'intérieur p et l'extérieur non-p.

La prise en compte de la visée p_1 introduit un facteur supplémentaire dans la description topologique de ces substantifs, celui de l'orientation de l'occurrence. Les éléments non-p et la visée p_1 destabilisent la valeur-repère p, qui n'est présente que partiellement, et orientent l'occurrence vers l'extérieur du domaine notionnel. Cette orientation correspond à une variation particulière de la valeur-repère p et, dans l'état existant des choses, à une réalité différente : un pilastre n'est pas un vrai pilier, un coquâtre n'est pas un coq ordinaire.

L'altérité construite par le suffixe n'est que partielle : p et non-p coexistent et se complètent sans s'opposer radicalement en raison de la présence de la visée p_1 - l'altérité construite a été voulue. Il ne s'agit plus d'une rupture ou d'un décalage entre la forme (p) et la fonction (non-p), mais d'une déformation préméditée de la fonction initiale. Ce caractère partiel et prémédité explique l'absence de toute dimension péjorative pour ces substantifs qui relèvent du domaine de la terminologie spécifique.

L'altérité notionnelle partielle peut également être caractérisée par la coexistence de la valeur-repère p et la valeur-autre p'. Elle se manifeste, par exemple, dans le substantif d'origine grecque *albâtre* (de *alabastron*).

La couleur blanche sert ici de valeur de référence (p), mais sa réalisation particulière dans l'occurrence $p_{\text{âtre}}$ « albâtre » n'est pas parfaite parce qu'elle est variée de veines ou couches colorées (p'), souvent de couleurs différentes - blanc laiteux, jaune de miel, rouge et brun, variations qui correspondent aux différents types d'albâtre, comme l'albâtre oriental d'Egypte, l'onyx d'Algérie, etc. Il y a donc une déviation par rapport à une couleur idéale (p) due à la présence d'autres couleurs (p'). Mais si pour *gentillâtre* et pour *bellâtre* les propriétés p et p' sont jugées comme contradictoires et incompatibles et les deux substantifs sont marqués par une dimension critique, ce n'est pas le cas pour *albâtre* : p et p' sont des valeurs complémentaires qui coexistent chacune indépendamment de l'autre - « p *et* p' ».

Cette variation s'inscrit donc dans un espace de référenciation différent – il ne s'agit pas de commenter, mais de décrire l'état des choses existant. Mais contrairement à *pilastre* et à *coquâtre,* l'existence de la valeur-autre p' est naturelle et ne relève d'aucune visée. Il va de soi que ce mot est privé de toute dimension subjective.

La construction de l'altérité partielle p et p' caractérise également un certain nombre d'adjectifs qualificatifs en *–âtre,* et notamment *saumâtre* et *mulâtre.*

Comme c'était le cas pour *albâtre,* le sémantisme de ces adjectifs est marqué par la présence de deux propriétés différentes. Mais dans *albâtre*, p et p' coexistaient en se manifestant par couches successives et sans se mélanger, chaque couche gardant son propre coloris donnant peut-être une impression générale d'une couleur qui n'est pas un blanc immaculé. Cette valeur supplémentaire d'indétermination prend de l'ampleur dans le cas de *saumâtre* et *mulâtre,* la présence simultanée de la propriété p et de la propriété p' constitue un mélange homogène : dans l'adjectif *saumâtre* d'un manière imperceptible se mélangent le goût de l'amer (p) et du salé (p') ; dans *mulâtre,* la couleur de la peau n'est ni noire, ni blanche, mais les deux à la fois.

L'introduction simultanée de deux propriétés différentes atteste de la construction d'une altérité notionnelle p et p', mais celle-ci ne correspond ni à une rupture entre les deux valeurs, ni à leur complémentarité. Ce type d'altérité correspond à un nouvel état des choses, caractérisé par la présence d'une valeur implicite d'indétermination verbalisée dans l'exemple suivant :

8. Le cœur tout gonflé de je ne sais quoi de <u>saumâtre</u> qu'il se refusait à appeler de la tristesse. (A. Gide, cité par le Petit Robert, 1973, p. 1609)

Dans cet exemple, l'effet d'indétermination est dû à une certaine difficulté à identifier avec précision l'état des choses existant : l'absence d'opposition radicale de p et de p' dans un mélange de sentiments d'amertume et de tristesse efface les frontières entre les deux valeurs et empêche une caractérisation précise, en particulier lorsqu'il s'agit d'un emploi de l'adjectif au sens figuré.

La valeur d'indétermination qui caractérise ce type d'altérité est particulièrement apparente dans le cas des adjectifs de couleur. C'est le groupe de mots en *–âtre* statistiquement le plus fourni.

L'évolution du suffixe pour ces adjectifs est passée par plusieurs formes intermédiaires : *-asse-* (12ème siècle) dans *jaunasse* « couleur altérée, sans éclat » ou dans *verdasse* (17ème siècle) « d'un vert désagréable »; *–aste-* dans *rougeaste* (13ème siècle) « tirant sur le rouge »; *-ate-* dans *bleuate* (15ème siècle) « tirant sur le bleu », etc.

Le cas de *jaunâtre* est intéressant dans la mesure où la forme *jalne*, apparue au XIème siècle, était issue du latin *galbinus*, dérivé lui-même de *galbus*, «vert pâle, jaune» qui se rapportait à deux couleurs différentes ou qui, plus vraisemblablement, désignait un coloris intermédiaire entre ces deux teintes. L'adjectif a évolué en français vers deux formes indépendantes – *jaunâtre* et *jaunasse* qui coexistent toujours en français et qui reçoivent dans les dictionnaires la même définition « tirant sur le jaune, d'un jaune désagréable » avec la précision que *jaunasse* est une forme familière de *jaunâtre.* La différence entre les deux adjectifs reste donc à déterminer, sachant que de tels doublets n'existent pas, par exemple, pour *rougeâtre* ou *verdâtre*[8].

Ces adjectifs désignent une couleur marquée par un certain degré d'indétermination dû à la présence de deux propriétés différentes. Ainsi, dans le dictionnaire Le Petit Robert, l'adjectif *verdâtre*, en plus de la définition « tirant sur le vert », en reçoit une autre – « tirant sur le jaune », ce qui correspond à la construction de l'altérité notionnelle *p et p'*.

Le caractère indéterminé de ces adjectifs et la difficulté de définir avec précision la couleur facilite la formation des adjectifs composés, comme *brun rougeâtre, noir violâtre, beige rosâtre,* etc. Les frontières entre les différentes valeurs deviennent floues, les couleurs se mélangent entre elles, une teinte passant progressivement à une autre, ce qui donne l'impression d'un mélange dont la couleur exacte est difficile à déterminer nettement.

Voici à titre d'exemple la description d'un champignon non comestible où les couleurs se mélangent d'une manière progressive et plus ou moins homogène :

9. Psathyrella spadicea : Chapeau globuleux, puis convexe, lisse, légèrement mamelonné, brun roussâtre ou brun rougeâtre à brun châtaigne. Lames serrées, blanchâtres à beiges carnées puis brunes rosâtres. Pied courbé, fibrilleux, blanchâtre puis beige rosâtre, rapidement creux et pâle. Espèces difficiles à déceler. (source en ligne : www.commanster.eu/.../Psathyrella.spadiceogrisea.html)

[8] Le cas des formes dérivées pour les autres adjectifs de couleur comme *bleuté* pour *bleuâtre* ou *rosé* pour *rosâtre* n'entre pas dans le cadre de cet article et ne sera pas analysé.

La difficulté de définir avec précision la couleur exacte de ces occurrences résulte de la coexistence de deux propriétés différentes, ce qui explique la combinaison de ces adjectifs avec l'adverbe *vaguement*:

10. Charles arriva et déclara qu'il venait d'entrevoir un animal étrange qui traversait le chemin, en précisant que cet animal était de couleur vaguement blanchâtre.

11. Elle est en serpentine-magnétique (roche noire, avec reflets vaguement verdâtres).

12. … bout de savon danois, faux gouda vaguement verdâtre, faux camembert que l'on prendrait pour un accessoire de farces et attrapes etc.[9]

Mais le mélange des couleurs, comme le montrent les exemples (11) et (12), n'est pas nécessairement homogène, les occurrences $p_{\text{âtre}}$ s'y présentent comme des valeurs discontinues. Contrairement à *mulâtre* ou à *saumâtre*, aussi bien qu'à l'exemple (10), ici, le vert ne se mélange pas avec le fond noir de la roche ou le fond jaune du gouda, mais apparaît par taches ou par reflets qui se détachent sur la couleur du support. Ce cas de figure rappelle l'exemple de *albâtre* et constitue une autre variation possible – p et p' à la fois, d'une manière non homogène, mais dispersée, par endroits seulement. L'effet d'indétermination dans la perception de l'occurrence reste néanmoins plus que jamais présent. Cependant la valeur péjorative que peuvent avoir ces adjectifs de couleur n'est pas due à l'actualisation de la valeur-autre p', mais relève, comme le montrent les exemples suivants, de l'environnement contextuel et du point de vue subjectif de l'instance énonciative:

13. Les yeux verdâtres sont presque une marque distinctive de vivacité, de feu et de courage. (J. Lavater, H. Bacharach, source en ligne : books, google.fr)

14. La chimère tenant une bougie dans ses pattes, que j'avais remarquée en entrant, me barrait le passage avec des intentions évidemment hostiles; ses yeux verdâtres pétillaient d'ironie, sa bouche sournoise riait méchamment. (T. Gautier, *Tread-mill*, in *Le club des Hachichins*, source en ligne : http://fr.wikisource.org)

III La construction de l'altérité appréciative

[9] Ces exemples sont tirés de divers blogs de discussion sur Google.fr

Contrairement à l'altérité notionnelle, l'altérité appréciative n'oppose pas deux valeurs contraires ou différentes, mais deux propriétés similaires appartenant à la même zone du domaine notionnel – la valeur prototypique p, qui sert de valeur-repère, et l'occurrence $p_{âtre}$, qui désigne une manifestation ponctuelle de p.

La construction de l'altérité appréciative renvoie nécessairement à l'existence d'une instance énonciative qui éprouve la difficulté de définir avec précision l'occurrence $p_{âtre}$ et qui se trouve dans l'obligation d'en donner une vision « approximative » en renvoyant sa représentation à un concept général et abstrait p. Le dynamisme de ce type d'altérité est donc inverse par rapport à l'altérité notionnelle où la vision du monde a été construite à partir du concept p pour caractériser sa manifestation particulière $p_{âtre}$.

Les adjectifs, comme *douceâtre, acariâtre, folâtre, opiniâtre,* etc., auxquels on peut ajouter certains emplois des adjectifs de couleur, sont des exemples de la construction de l'altérité appréciative.

Dans le cas des adjectifs de perception chromatique ou gustative, la difficulté de nommer avec exactitude la propriété de la réalité perçue est souvent due au caractère imparfait (*mur blanchâtre*) ou fade (*cheveux jaunâtres, sirop douceâtre*) de l'occurrence. Une couleur, en effet, peut être passée, sans éclat ou terne, mais il s'agit d'une seule propriété dont le degré de manifestation ou de perception est atténué ou insuffisant. L'occurrence $p_{âtre}$ est caractérisée du point de vue de sa gradabilité étant placée sur une échelle de valeurs semblables : *rose, rosé, rosacé, rosâtre* ; *gris, grisé, grisonnant, grisâtre* ; *doux, doucereux, douceâtre,* etc.

Appartenant à la même zone du domaine notionnel, la valeur-repère p et l'occurrence $p_{âtre}$ ne se distinguent l'une de l'autre que par le degré de l'intensité de la propriété désignée. Le suffixe *–âtre* désigne un faible degré de réalisation de la propriété en localisant son occurrence $p_{âtre}$ loin du centre p sans prendre en compte les zones de la frontière notionnelle et de l'extérieur du domaine de la notion. L'altérité construite est ainsi du type appréciatif et non notionnel.

Le faible degré de p exprimé par le suffixe *–âtre* est à l'origine des combinaisons avec le quantifieur *un peu* :

15. J’ai un teint un peu jaunâtre, comment le maquiller et avec quelles couleurs de maquillage ? (source en ligne : google. fr : forum-auto.com/pole)

16. Toute cette réflexion me venant à l'esprit après avoir rencontré une personne qui avait l'air bizarre, avec un teint un peu verdâtre - un disciple de Bové sans doute - qui me demanda en voyant ma tronche de cake de quelle galaxie je venais. (source en ligne: blog *jours heureux à la télé française,* 25/11/09*)*

17. Lorsque le vin sort de la grappe il a une douceur fade, et, lorsqu'il n'est pas entièrement fait, il a une âcreté rude ; mais quand il a suffisamment bouilli, il perd son goût un peu douceâtre. [source en ligne: google. fr, Le P. Courbeville, dans DESFONTAINES]

L’emploi de ces adjectifs avec *un peu* reste cependant relativement minoritaire, les adjectifs de couleur en *–âtre* étant généralement marqués par une indétermination due à l’altérité notionnelle *p et p’*, d’où leur emploi plus courant avec l’adverbe *vaguement*.

Les adjectifs *acariâtre* et *opiniâtre* présentent un cas particulier de construction de l’altérité appréciative.

L’adjectif *acariâtre* a été formé à partir du nom de l’évêque Acharius (VIème siècle), renommé pour ses capacités de guérir la folie et devenu plus tard Saint Acaire. Au 15ème siècle, les personnes touchées par la folie étaient des malades «acariastres». Cette signification s’est progressivement affaiblie avec fixation sur la valeur «désagréable» que l’on exprimait lorsqu’on parlait de la mauvaise humeur ou du caractère fantasque d’une personne dont le comportement était jugé déraisonnable. On assiste donc à un curieux phénomène d’affaiblissement du sens premier du mot qui correspond à la diminution du degré de manifestation de la propriété initiale p attribuée à quelqu’un dont le comportement paraissait incompréhensible.

L’idée de l’affaiblissement de p initial («fou, ayant totalement perdu la raison») permet d’envisager sa manifestation particulière et atténuée en termes de graduation : l’occurrence $p_{âtre}$ est posée sur une échelle des valeurs en étant repérée par rapport à la valeur la plus caractéristique de la notion p sa valeur-repère. L’occurrence $p_{âtre}$ est ainsi

localisée loin de p, puisque l'adjectif ne caractérise pas quelqu'un de fou, mais simplement une personne « désagréable sans aucune raison ».

Du point de vue de la représentation topologique, l'occurrence *acariâtre* se situe dans la zone de l'intérieur du domaine notionnel, mais dans l'éloignement maximal de sa valeur-repère p et signifie un très faible degré de sa réalisation. L'altérité construite par le suffixe est de nature appréciative, puisque la valeur-repère p et l'occurrence $p_{\text{âtre}}$ se trouvent sur le gradient et font partie de la même zone de l'intérieur ; ce sont des valeurs similaires qui ne se distinguent que par leur degré de réalisation.

Ce qui est intéressant à noter, c'est la disparition progressive de la langue moderne de la valeur-repère p, puisque l'expression « un malade acariâtre » est tombée en désuétude. La perte de la valeur-repère fait que l'occurrence $p_{\text{âtre}}$ ne peut plus être repérée par rapport à p et l'adjectif *acariâtre*, par « effet d'irradiation » du suffixe, a définitivement fixé dans son sémantisme une signification péjorative.

En ce qui concerne l'adjectif *opiniâtre*, sa signification a suivi l'évolution inverse, puisque la valeur $p_{\text{âtre}}$ qu'il exprime se manifeste d'une manière excessive. Formé à partir du substantif latin *opinio, -onis*, l'adjectif désignait initialement une personne attachée à ses opinions, signification qui pourrait évoluer vers une appréciation aussi bien positive que critique. En effet, aujourd'hui, cet adjectif est souvent utilisé avec la signification « entêté, buté, manquant de souplesse» - *rhume opiniâtre, esprit opiniâtre,* etc., mais il s'emploie également avec le signification « persévérant » dans des contextes où il n'exprime pas d'appréciation critique :

18. Grâce à son <u>travail opiniâtre</u>, il a fait une belle carrière.

La dimension dépréciative relève donc en grande partie du contenu du contexte, mais elle se superpose à la construction d'une altérité préconstruite par la présence du suffixe *–âtre.*

Celle-ci est également du type appréciatif, mais sa représentation topographique est différente. Contrairement à *acariâtre* où l'occurrence p initialement a été localisée à une grande distance de p, ici, l'occurrence $p_{\text{âtre}}$ a atteint un très haut degré de réalisation et se situe dans la proximité immédiate de la valeur-repère p. A partir de là, elle peut être perçue comme excessive et par conséquent, répréhensible, mais elle peut également être jugée comme excellente et donc, louable.

L'altérité construite par *–âtre* dans ces adjectifs est fondée sur la comparaison de deux propriétés similaires situées dans la même zone d'intérieur du domaine et représente une relation de continuité construite par la qualification de l'occurrence. La relation entre la valeur-repère et la valeur $p_{âtre}$ est homogène, l'altérité a donc un caractère strictement appréciatif.

IV Bilan de l'analyse du suffixe *-âtre*

Par son fonctionnement, le suffixe *–âtre* est un marqueur d'altérité entre un concept général et abstrait p et son occurrence ponctuelle et concrète $p_{âtre}$. La valeur-repère p est posée par le radical du mot, la valeur implicite repérée est actualisée par le suffixe *–âtre.*

L'altérité construite est caractérisée soit sur un mode existentiel, soit sur un mode appréciatif.

En fonction de l'identité de la valeur actualisée par le suffixe et de la relation qui unit les valeurs repérées, on observe plusieurs variations sémantiques du suffixe.

L'altérité notionnelle totale s'installe lorsque l'occurrence $p_{âtre}$ est construite à partir d'un concept p, sa valeur-repère. Elle oppose deux propriétés jugées incompatibles ou contradictoires - *p/non-p* ou *p/p'*.

Elle peut correspondre à une rupture entre le statut occupé abstrait et la valeur concrète validée, entre l'apparence et la réalité (*marâtre*), étant marquée par une double relation d'insistance sur l'existence de non-p et celle de concession : *p, mais au fait non-p.*

L'altérité notionnelle totale *p/p'* (*bellâtre*) exprime l'effet de déstabilisation de la valeur-repère p par la valeur actualisée p' et induit l'existence d'une relation de concession : bien que p, mais quand même p'.

Les valeurs sont localisées dans deux zones différentes du domaine notionnel, la valeur-repère p à l'intérieur et la valeur non-p ou p' à l'extérieur du domaine. Le suffixe construit deux pôles opposés, qui ne sont pas équilibrés, et instaure ainsi une hiérarchie entre les valeurs posées dont la deuxième, actualisée par le suffixe, nie (*marâtre*) ou destabilise (*bellâtre*) la valeur-repère, posée par le radical. Le suffixe construit ainsi un

espace de référenciation et renvoie à une instance énonciative à l'origine de la connotation péjorative propre à ces deux variations sémantiques du suffixe.

Lorsque l'altérité notionnelle est partielle, deux propriétés (p et non-p ; p et p') coexistent sans entrer dans une relation d'opposition « conflictuelle ».

L'altérité notionnelle partielle p *et* non-p (*pilastre*) exprime un simple décalage entre l'apparence (p) et la fonction exercée (p et non-p à la fois) ; ce décalage est programmé en raison de l'existence de la visée p_1, le substantif n'est porteur d'aucune dimension péjorative.

De même, l'altérité notionnelle partielle p *et* p' (*albâtre, mulâtre*) correspond au constat objectif d'un état des choses naturel, sans aucune visée et elle n'est marquée par aucune dimension péjorative. Ce type d'altérité correspond à l'xpression d'un certain degré d'indétermination, puisque la frontière entre p et p' devient floue. La valeur-repère p n'est plus perçue comme parfaite et son occurrence $p_{\text{âtre}}$ est localisée dans la zone de la frontière notionnelle.

L'altérité appréciative caractérise l'occurrence $p_{\text{âtre}}$ comme ayant atteint un degré de réalisation insuffisant (*douceâtre, jaunâtre, acariâtre*) ou excessif (*opiniâtre)* par rapport à sa valeur-repère p. La vision du monde se construit à partir d'une occurrence ponctuelle impossible à définir avec précision et dont on donne une vision « approximative » qui renvoie à un concept général et abstrait p. La dimension subjective positive ou critique se superpose à cette présentation, mais elle n'apparaît que contextuellement.

Ainsi, l'emploi du suffixe correspond à deux dynamiques inverses – dans le premier cas de figure, le suffixe atteste de l'évolution du concept général p vers une manifestation concrète $p_{\text{âtre}}$ avec l'effet de sa détermination ; dans le deuxième cas de figure, la représentation du monde est construite à partir d'une manifestation concrète $p_{\text{âtre}}$ décrite comme complexe et indéterminée et qui renvoie à une idée générale ou à un concept global p.

La distribution des valeurs sémantiques du suffixe est représentée dans le tableau suivant.

Valeurs sémantiques du suffixe -âtre	Types d'altérité				
	Altérité notionnelle				Altérité appréciative
	totale p/non-p *marâtre*	totale p/p' *gentillâtre*	partielle p et non-p *cocâtre*	partielle p et p' *albâtre verdâtre*	p/$p_{âtre}$ *acariâtre opiniâtre douceâtre jaunâtre*
péjorative	+	+	-	-	+ -
exclusion	+	+	-	-	-
complémentarité	-	-	+	+	-
indétermination	-	-	+	+	+ -
intensité	-	-	-	+	+
concession	+	+	-	-	-
cause	-	-	+	+	-

Le tableau montre que la construction de l'altérité totale est fortement marquée par une dimension subjective péjorative et qu'elle induit l'expression d'une relation de concession entre les deux valeurs, mais exclut les paramètres tels que leur complémentarité, l'indétermination ou l'intensité de la réalisation de l'occurrence. C'est une altérité forte et sans nuances.

En revanche, la construction de l'altérité partielle est caractérisée par la prise en compte du critère de la complémentarité et par la représentation plus nuancée de l'occurrence qui inclut les critères d'indétermination et de relation de cause à conséquence. Le critère de l'intensité de la réalisation de l'occurrence n'est présent qu'en fonction de la perception subjective de l'occurrence et de l'absence de la visée p_1.

L'altérité appréciative correspond à la représentation la plus floue de l'état des choses existant, car elle induit nécessairement l'expression du point de vue subjectif, péjoratif ou non, de l'instance énonciative, et la prise en compte du critère d'intensité de la réalisation de l'occurrence mise sur une échelle des valeurs similaires.

Bibliographie

Bréal M., Essai de sémantique : science des significations, Hachette, Paris, 1897, 4ème éd., 1908

Culioli A., Pour une linguistique de l'énonciation, Ophrys, 1999, vv. 1-3

Hobaek Haff M. , *Gérard Moignet : Systématique de la langue française,* (Paris, Klincksieck, 1981), source en ligne : www.tidsskrift.dk/visning.jsp

Guillaume G., Leçons de linguistique, 1943-1944, v. 10, série A, publiés sous la direction de R. Valin, W. Hirtle, A. Joli, Les presses de l'Université Laval, Presses universitaires de Lille, 1990

Vassilaki S., *A propos de l'adverbe τάχα en grec,* Cahiers linguistiques de l'INALCO, 2001-2002/4, Mots du discours, Ed. Ch. Bonnot, A. Montaut, S. Vassilaki

Dictionnaires et grammaires utilisés

Grévisse M., Goosee A., *Le bon usage. Grammaire française.* 14ème édition, J. Duculot, de Boek, 2008

Bloch O., Von Wartburg W., Dictionnaire étymologique de la langue française, 6ème édition, PUF, Paris, 1975

Dictionnaire inversé en ligne (source en ligne : www.litera.org/dico/index)

Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction de Rey A., en deux volumes, éd. Dictionnaires Le Robert, Paris, 1998

Le nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique, sous la direction de Rey-Debove J., Rey A., éd. Dictionnaires Le Robert, Paris, 2000